

# GAZETTE DES CAMPAGNES

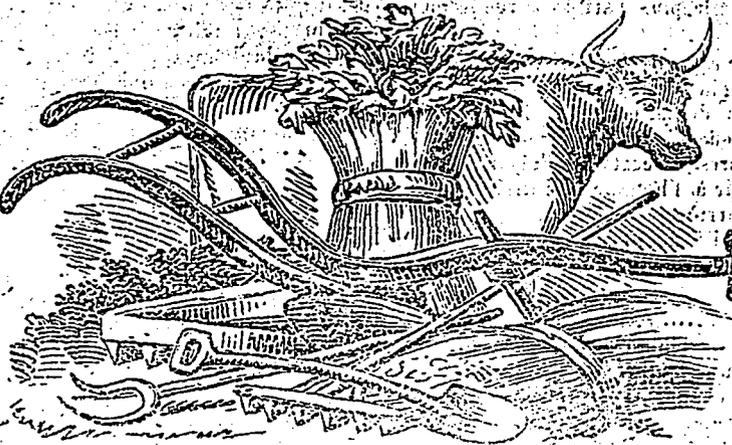
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continué; malgré le refus de la Gazette.



Rédaction: 100

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à

**FIRMIN H. PROULX**

ANNONCES: 1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales. Pour ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs, annoncer dans notre Gazette agricole.

Mr F Bourgeault  
Pointe Claire

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

**Causerie agricole :** Dispositions personnelles que doit avoir un cultivateur.

**Revue de la Semaine :** A l'occasion des nouvelles élections, qui auront lieu dans trois semaines, les électeurs ne sauraient faire leur choix avec trop d'attention. Ce n'est pas le caprice ni les liens de parenté qui doivent les diriger, mais les principes de la raison et de la justice qui sont toujours d'accord avec ceux de la conscience.—Extraits des mandements de NN. SS. les évêques Bourget et Langevin.

**Sujets divers :** Union agricole nationale.—La luzerne.—La célérité des travaux de culture.

**Petite chronique :** La variole (picote).—Récolte dans le comté d'Iberville.

**Récettes :** Méthode écossaise de conserver les œufs.—Moyen de nettoyer les légumes.—Moyen de détruire les vers qui s'attaquent aux choux.

**Prière à nos abonnés.**—Voir à la dernière page.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DISPOSITIONS PERSONNELLES QUE DOIT AVOIR UN CULTIVATEUR.

“ L'instruction, toute importante qu'elle est, dit M. de Dombasle, qui nous a tracé un tableau parfait des qualités que doit posséder un cultivateur, n'est pas la seule condition indispensable dans le sujet qui se place à la tête d'une entreprise agricole; il est aussi quelques dispositions morales, soit naturelles, soit acquises, qui doivent concourir avec une instruction appropriée pour mettre un homme en état de diriger avec quelque espoir de réussite une exploitation rurale.”

Passons aujourd'hui en revue, avec le savant directeur de Roville, d'abord les dispositions d'esprit qui contribuent

le plus efficacement à la bonne administration financière d'une exploitation agricole, puis les conditions qu'il appelle morales et qui embrassent un cercle fort étendu.

L'esprit d'ordre est, selon lui, une des conditions les plus indispensables de toute bonne administration; c'est cette disposition d'esprit au moyen de laquelle un homme soumet aux règles qu'il s'est imposées l'emploi de son temps et de ses capitaux, et qui fait qu'il apporte des soins constants à rendre clairs à ses propres yeux tous les détails de ses travaux et les résultats de ses opérations, en les classant dans un ordre méthodique.

La connaissance des hommes contribue puissamment aussi à la bonne administration d'une exploitation rurale; le cultivateur, soit dans ses rapports journaliers avec les agents, dont il est forcé de s'entourer comme chef d'établissement, soit dans les rapports avec les étrangers qui lui donnent ses opérations mercantiles, ne pourra qu'à l'aide de cette connaissance se diriger dans le choix qu'il a à faire des uns ou dans les moyens par lesquels il peut les employer utilement dans ses transactions avec les autres, pour assurer la conservation de ses intérêts.

L'esprit des affaires, qui se lie intimement à la connaissance des hommes, est une qualité spéciale qui a pour caractère essentiel une disposition à l'aide de laquelle un homme sait se prévaloir de tous les avantages que lui offrent les circonstances dans toutes les matières d'intérêt. L'esprit des affaires est un don de la nature; il se développe par l'habitude et l'expérience, qui peut jusqu'à un certain point y suppléer, mais jamais le remplacer complètement. L'esprit des affaires dans une entreprise agricole est plus que dans toute autre branche d'industrie, une condition indispensable du succès.

Où doit encore compter, parmi les conditions d'une parfaite administration, la disposition morale qui rend un homme apte à embrasser l'ensemble de son affaire, afin d'en bien coordonner toutes les parties, et d'en suivre tous les